

L'intelligence artificielle au service de la surveillance généralisée



Article rédigé par *Présent*, le 10 mars 2024

Source [Présent] : C'est parti pour le déploiement de la reconnaissance faciale, en toute illégalité, soit dit en passant, tout au moins à ce jour. L'expérimentation s'est déroulée dimanche dernier à l'occasion d'un concert du groupe britannique Depeche Mode qui se donnait à l'Accor Arena de Paris devant quelques milliers de fidèles de tous âges. Précisons quand même que quelques aveux glanés ici et là confirment une utilisation illégale de la reconnaissance faciale depuis plusieurs années par certains services de police.

Il s'agissait officiellement de la mise au point d'un dispositif de traitement des images par la prétendue intelligence artificielle, l'IA comme on dit, sans doute artificielle mais qu'il nous paraît impossible de qualifier d'intelligente. Il s'agit en réalité d'algorithmes destinés en l'occurrence et selon leurs concepteurs, à détecter uniquement des mouvements de foule, des franchissements de clôture, des présences en zone interdite et même des départs d'incendie mais jamais au grand jamais, promis-juré, à la reconnaissance faciale. Il faudra toute la pusillanimité des médias de grand chemin pour accréditer ou tout au moins le feindre cette garantie lorsque l'on sait la débauche de moyens technologiques dont, précisément la reconnaissance faciale, que nous mijote le gouvernement et tout particulièrement le ministère de l'Intérieur en vue des prochains Jeux Olympiques 2024. L'enjeu de taille consistera à masquer aux yeux du monde entier l'effarant niveau d'insécurité sévissant en France et écarter autant que faire se peut tout risque d'attentat.

[Lire la suite](#)